Ronde du Loiret

Règlement

A et 5 mai 2024









https://www.ufolepcyclosport45.fr

Organisation : UFOLEP Loiret ASPTT Orléans



RONDE DU LOIRET 2024



I – PROGRAMME

L'UFOLEP du Loiret et l'ASPTT Orléans, organisent les 4 et 5 mai 2024 la RONDE DU LOIRET, avec le concours des autres associations cyclosportives UFOLEP du département.

Samedi 4 mai 2024 :

A la salle des fêtes de Férolles

Accueil des équipes de 10h00 à 13h45 pour remise des dossards

Réunion des directeurs sportifs avec les directeurs de course à 13h15

Après-midi:

Étape en ligne : Férolles - Vienne en Val

Peloton 1^{ère} et 2^{ème} Départ : 14h30 Distance : 87 kms Peloton 3^{ème} et GS Départ : 14h33 Distance : 67 kms

Dimanche 5 mai 2024:

A la salle des fêtes de Villemurlin

Signature des feuilles de présence à partir de 7h45

Réunion des directeurs sportifs avec les directeurs de course à 8h00

Matin:

Etape en ligne : Villemurlin - Villemurlin

Peloton 1^{ère} et 2^{ème} Départ : 8h45 Distance : 87 kms Peloton 3^{ème} et GS Départ : 8h48 Distance : 68 kms

Après-midi:

Etape Contre la Montre : Villemurlin

Distance 7,8 kms 1^{er} départ 14h00

Les départs seront donnés toutes les minutes dans l'ordre des catégories suivante 4ème, 3ème, 2ème et 1ère catégorie.

L'ordre de départ des coureurs se fera dans l'ordre inverse du général après la 1ère étape.

En cas de changement de leader lors de la deuxième étape, celui-ci partira en dernière position de sa catégorie, les autres départs resterons inchangés.

Cérémonie protocolaire à partir de 17h45 à la Salle des Fêtes de Villemurlin

II - REGLEMENT

Le règlement national cyclosport UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

III - REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront remis en échange des licences 2024 et des cartes cyclosportives dûment homologuées.

Les licences et les cartes seront conservées et restituées après l'épreuve en échange des dossards.

Si un concurrent abandonne en cours d'étape, cette restitution pourra avoir lieu à la fin de cette étape, après l'arrivée du dernier participant.

IV - INCIDENTS MECANIQUES OU CHUTES ET LACHÉS

Tout concurrent contraint à l'abandon lors des 2 premières étapes suite d'un incident mécanique (sauf crevaison) pourra repartir à l'étape suivante. Toutefois, afin qu'il ne fausse pas le classement, il lui sera attribué pour cette étape le temps du dernier plus 15 mn.

Pour ne pas perdre trop de temps lors de de l'établissement des classement, tous les coureurs qui terminerons 10 mn après le peloton seront classés dans le temps du premier majoré de 15 mn.

En cas de chute collective dans les trois derniers kilomètres, les concurrents retardés par celle-ci seront classés dans le même temps que le peloton auquel ils appartenaient.

Tous les participants lâchés par le peloton devront impérativement respecter le code de la route même s'il se trouve dans un groupe d'attardés, ils seront considérés comme cyclotouriste.

V - VEHICULES DE DEPANNAGE - VOITURES SUIVEUSES

Chaque équipe présentant au moins 4 cyclosportifs sur une liste d'engagements pourra prévoir un véhicule de dépannage (les fourgons tôlés sont interdits). Un véhicule d'assistance sera prévu par l'organisation pour les concurrents isolés.

Un véhicule de l'organisation réglementera les dépassements.

Lors du dépannage le véhicule se gare sur le bas-côté droit et la réparation se fait sur le bas-côté.

Les positions dans la file des voitures seront attribuées dans l'ordre du classement par équipe.

Une plaque sera remise à chacune d'entre elle et sur celle-ci figurera la position du véhicule.

Aucun autre véhicule ne pourra s'insérer dans la caravane.

Une place sera réservée dans chaque véhicule de dépannage pour, éventuellement, un commissaire de l'organisation.

Au cours du contre la montre, aucune voiture suiveuse ne sera admise derrière les participants.

Les concurrents victimes d'une crevaison ou d'incidents mécaniques constatés (chute, bris de matériel) pourront être ramenés jusqu'à l'arrière de la file des directeur sportifs dans lequel ils se trouvaient avant l'incident, en profitant de l'abri offert par leur véhicule de dépannage. Le concurrent ainsi ramené devra revenir par ses propres moyens, sans s'accrocher à la voiture.

Toute infraction à cette règle sera signalée par les commissaires et sanctionnée (les concurrents lâchés parce que leurs propres moyens physiques ne leur permettent plus de suivre ne pourront, bien sûr, pas être ramenés).

Accrochage à un véhicule mise hors de course.

- autres infractions : pénalisations à définir par les commissaires.

Les directeurs sportifs devront se présenter à 13h15 le samedi à 13h15 à la salle des fêtes de Férolles pour un briefing et la remise des plaques de voitures. Et le dimanche matin à 7h45 à la salle des fêtes de Villemurlin.

VI – CLM

L'ordre de départ des coureurs se fera par rapport au classement général réalisé à l'issue de la 1ère étape. En cas de changement de leader lors de la deuxième étape, celui-ci partira en dernière position de sa catégorie, les autres départs resterons inchangés.

VII - CLASSEMENTS

- * Les étapes : Le premier de chaque catégorie sera récompensé.
- * Classements généraux individuels

Seront déclarés vainqueurs dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes. Des bonifications seront attribuées aux 3 premiers de chaque peloton sur la première et la deuxième étape :

- 5 Secondes au premier
- 3 Secondes au deuxième
- Seconde au troisième

* Classement par équipe

Le classement par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe sur l'ensemble des étapes.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs sur l'ensemble des étapes. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de général.

*Classement par point sur chaque peloton

Le classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints intermédiaires par les 4 premiers de chaque peloton. Le nombre de points attribués sera le suivant 5, 3, 2 et 1.

En cas d'ex aequo, les coureurs seront départagés en fonction du nombre de 1ère place, puis 2ème et ainsi de suite.

VIII - CONTROLES MEDICAUX

En conformité avec le règlement national, des contrôles médicaux anti-dopage pourront être effectués à l'issue de chaque étape. Les concurrents devront prendre connaissance à l'arrivée de chaque étape des dossards retenus

VIII - RECOMPENSES

Elles seront attribuées à l'issue de chaque étape sur la ligne d'arrivée. Les récompenses des classements généraux seront remises le dimanche 5 mai 2024 à 17h45 à la salle des fêtes de Villemurlin. La tenue de coureur est exigée. Chaque participant recevra un souvenir lors de la remise de son dossard.

IX – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites par écrit accompagnées d'un chèque de 100 Euros (à l'ordre de l'UFOLEP Loiret) et remises à : Gilles BRINON.

